



3A COURTAGE
L'ARCHITECTE DE VOTRE PATRIMOINE

MODE DE FACTURATION ET RÉMUNÉRATION DU PROFESSIONNEL

Prestations	Forfait de base	Abonnement annuel orientation stratégique d'actifs financiers (- 30 % sur les prestations)	Abonnement annuel en organisation patrimoniale (- 50 % sur les prestations)	Abonnement annuel orientation stratégique d'actifs financiers + organisation patrimoniale	
TARIFS AU 01/09/2012		1250 € HT	Particulier: 1750 € HT	Société: 2500 € HT	3 000 €
Consultation des comptes et contrats agrégés	12 euros / an / contrat. Dégressif au-delà.	9	6	Inclus	
Recherche de prêt bancaire	1% (avec minimum 1000 € HT)	forfait 500 € HT	forfait 250 € HT	Inclus	
Frais de courtage IARD	de 15 à 50 € HT	de 7,50 à 30 € HT	de 0 à 25 € HT	Inclus	
Frais d'entrée sur contrat d'assurance Vie	(Détail sur annexe)	1,50 %	0,50 %	Inclus	
Etude qualité contrat assurance vie	150 € HT	100 € HT	75 € HT	Inclus	
Tarif horaire de base	160 € HT	112 € HT	80 € HT	Inclus	
Consultation sans remise de compte rendu écrit	160 € HT	112 € HT	80 € HT	Inclus	
Déclaration de revenus	100 € HT	70 € HT	50 € HT	Inclus	
Déclaration de revenus Fonciers	75 € HT	52,50 € HT	32,50 € HT	Inclus	
Déclaration ISF	300 € HT	210 € HT	150 € HT	Inclus	
Reconstitution de carrière	350 € HT	245 € HT	175 € HT	Inclus	
Suivi annuel de patrimoine et produits financiers externes	500 € HT	350 € HT	250 € HT	Inclus	

Annexe frais entrée Assurance Vie

MONTANT TOTAL DES VERSEMENTS	FRAIS D'ENTRÉE
1 € à 5 000 €	4,75 %
5 001 € à 10 000 €	4,50 %
10 001 € à 30 000 €	4,00 %
30 001 € à 50 000 €	3,50 %
50 001 € à 100 000 €	3,00 %
100 001 € à 150 000 €	2,50 %
150 001 € à 200 000 €	2,00 %
200 001 € à 250 000 €	1,50 %
250 001 € à 300 000 €	1,00 %
300 001 € et plus	Dérogation

